

SG 87/111

Objet

DESIGNATION DU  
PRESIDENT DE LA SALEM  
ET D'UN REPRESENTANT DE  
LA VILLE DE ROYAN AUX  
ASSEMBLEES GENERALES  
ORDINAIRES DE LA  
S.A.I.E.M.

DATE DE CONVOCATION

9 NOVEMBRE 1987

DATE D'ACHEVEMENT

9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

PUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept  
le Seize Novembre à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -  
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -  
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -  
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS  
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP  
M. GÉOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU  
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 18 Mars 1983, le Conseil Municipal  
de ROYAN a décidé de désigner des représentants de la Ville au sein  
du Conseil d'Administration de la S.A.I.E.M.

Par délibération en date du 29 Avril 1983, M. Jean-Pierre FABER,  
1er Adjoint, a été désigné en qualité de représentant titulaire  
aux Assemblées Générales Ordinaires de la S.A.I.E.M.

Au Conseil d'Administration de la S.A.I.E.M. le 14 Juin 1983,  
la Ville de ROYAN avait été nommée Présidente au sein dudit Conseil.

En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville de ROYAN  
avait désigné, par délibération en date du 24 Juillet 1984,  
M. Jean-Pierre FABER en qualité de Président de la S.A.I.E.M.

M. Jean-Pierre FABER est décédé le 17 Août 1987.

Il convient donc maintenant de désigner un nouveau Président  
et un nouveau représentant de la Ville de ROYAN aux Assemblées  
Générales Ordinaires de la S.A.I.E.M.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. Le Rapporteur  
- Après en avoir délibéré

RECUEIL DES DELIBERATIONS  
MUNICIPALES  
ROCHEFORT, LE

27 NOV. 1987

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

DECIDE :

- de désigner M. BOUTET Jean en qualité de représentant de la Ville de ROYAN aux Assemblées Générales Ordinaires de la S.A.I.E.M.
- de désigner M. BOUTET Jean en qualité de Président de la S.A.I.E.M.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre, MM. Les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,



Y. TAP